

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 16 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE  
Jean-Philippe DELARUE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

**USAGE DES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS**

**(80-2025)**

Suite au déménagement du centre de secours, Mr le Maire fait part de la réflexion à conduire concernant l'usage de ces locaux communaux. Il apparaît pertinent, au regard des besoins, que la partie technique du rez de chaussée puisse être mise à disposition du pôle technique. En ce qui concerne la partie nord du bâtiment, une réflexion sera à mener ultérieurement et fera l'objet d'une prochaine délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- Valide la mise à disposition du pôle technique, du local situé au rez de chaussée de l'ancien centre de secours,
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette mise en place.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau